

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs – Canton de Besançon 1
Commune de **DANNEMARIE SUR CRETE**



ANNEE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2022 – Annule et Remplace

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à vingt heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (**15 membres en exercice**) se sont réunis, après convocation en date du 06 septembre 2022, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

Présents : 11

Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Adeline ALVES-COUTHINO - Pascal BILON - Benoit COELO – Grégory PAUL – Mathilde REMY (épouse COURTOIS)

Procurations : 1 : Marie-Thérèse FIGUET a donné procuration à Jean-Luc BARBIER

Absents excusés : Estelle ECARNOT **Absents** : Laili AKIDI, Vincent LEGUYON,

Nombre de Votants : 12

Préambule

- Contrôle du quorum :
- Désignation du secrétaire de séance : Grégory PAUL

Ouverture de la séance à 20H00

DELIBERATION 2022 09 13- 47**Provisions pour CET**

Par délibération du 8 décembre 2020, le conseil municipal a décidé la création d'un CET – Compte Epargne Temps – pour les agents de la commune. Les modalités de ce CET prévoient la possibilité pour les agents d'une compensation en argent ou en épargne retraite. A ce titre, les jours épargnés peuvent être indemnisés forfaitairement, ou versés au titre du R.A.F.P. (pour les fonctionnaires relevant des régimes spéciaux). Le choix de ces options doit intervenir au plus tard le 31 janvier de l'année suivante. La commune doit prévoir d'inscrire au BP, chaque année, un montant correspondant à la situation connue des CET ouverts et alimentés.

Après exposition du maire, par délibération du 13 septembre 2022, la commune de Dannemarie sur Crête a établi le mode de calcul des provisions et constitué une provision à hauteur de :

5.205 € pour les provisions pour compte épargne-temps, au titre des CET ouverts et alimentés pour trois agents titulaires.

Cette somme est inscrite au BP 2022 au Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions, article 6818 – Provisions CET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

par 12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTIONS

accepte la proposition

Le secrétaire de séance, Grégory PAUL

Le maire, Sébastien PERRIN

